

Tableau récapitulatif des aires protégées (total outre-mer et par territoire) 10 2017

Catégorie AP→ <i>(en grisé : relève du droit local)</i> Collectivité ↓	Patrimoine mondial UNESCO	Homme et Biosphère UNESCO	Site RAMSAR	Sanctuaire Mammifères Marins	Parc national	Parc naturel marin (PNM)	Réserve naturelle nationale (RNN)	Parc naturel régional (PNR)	Réserve naturelle régionale (RNR)
TOTAL outre-mer	2 Biens inscrits <i>4 en projets</i>	2 réserves HB	11 Sites inscrits	3 sanctuaires	3 Parcs nationaux	3 PNM créés <i>+ Parc marin Mer de Corail NC + projet Marquises</i>	16 RNN créées <i>+ 1 projet création TAAF</i>	2 PNR <i>+ 7 parcs provinciaux Province Sud NC + 2 parcs territoriaux PF</i>	2 RNR <i>2 projets</i> <i>+ multiples aires protégées spécifiques Outre-mer du Pacifique</i>
Guadeloupe		1 réserve HB Archipel Guadeloupe 73 000 ha (dans le Parc national)	1 site Grand Cul de Sac Marin 24 250 ha (dans le Parc national)	1 sanctuaire AGOA ZEE Antilles françaises (Guad/Mart/SM/SB) 143 256 Km2 Aire protégée au titre de la Convention de Carthagène	1 Parc national 99 800 ha terrestres + 135 000 ha marins		2 RNN (La Désirade) 1/ Iles Petite Terre 842 ha marins + 148 ha terrestres 2/ Réserve géologique 22 km2		
Martinique	<i>[1 Bien en projet sur les aires volcaniques et forestières]</i>		1 site Etang des Salines 207 ha			1 PNM (48 900 km2 incluant la totalité de la ZEE décret 2017-784 du 5 mai 2017)	2 RNN 1/ Presqu'île de la Caravelle 422 ha terrestres 2/ Ilets de Sainte Anne 6 ha	1 PNR 62 725 ha terrestres	1 RNR Réserve du Prêcheur 603 ha <i>[1 projet baie de Génipa]</i> <i>[1 Projet aire marine gérée Sainte-Luce/(Ifrecor)]</i>
Saint-Martin			1 site Zones humides et marais 2 997 ha				1 RNN 2900 ha marins 154 ha terrestres		
Saint-Barthélemy							1 RNN 1 200 ha marins		

Guyane			4 sites - Basse Mana 59 000 ha - Marais de Kaw 137 000 ha - Estuaire du Sinnamary 28 400 ha - ile du Grand Connétable 2,5 ha		1 Parc national 3 400 000 ha terrestres (le plus grand d'Europe)		6 RNN 1/ l'Amana 14 800 ha 2/ Marais de Kaw-Roura 94 700 ha 3/ Les Nouragues 1 000 km ² 4/ La Trinité, 76 000 ha 5/ Mont Grand Matoury 2 123 ha 6/ Iles du Grand Connétable 7850 ha marins	1 PNR 10 000 km ² sur 2 sites Amana et marais de Kaw	1 RNR Trésor 2 464 ha terrestres
La Réunion	1 Bien « Pitons, cirques et remparts » (Cœur du parc + de 100 000 ha)				1 Parc national 193 500 ha terrestres		2 RNN 1/ Lagon 3 500 ha 80% des récifs coralliens de l'île 2/ Etang de St Paul 447 ha		
Mayotte	<i>[1 Bien naturel en projet sur le lagon]</i>		1 site Vasière des Badamiers 115 ha			1 PNM 70 000 km ² lagon + toute la ZEE	1 RNN Ilôt Mbouzi 82 ha terrestres 60 ha marins		
TAAF	<i>[1 Bien naturel en projet sur les Iles sub-antarctiques]</i>		1 site avec : - Europa - Crozet - Kerguelen - Saint Paul -Amsterdam 2 270 000ha			1 PNM Glorieuses 43 000 km ² (contigu au PNM Mayotte)	1 RNN Iles subantarctiques 700 000 ha terrestres Etendue en ZEE par décret du 12 décembre 2016, soit au total 672 962 km ² dont 7 700 km ² terrestres + une zone de protection renforcée de 120 110 km ² .		

							<i>[projet sur Ile Europa]</i>		
Nouvelle-Calédonie	1 Bien Les lagons de NC (15 000 km2 sur 6 sites)		1 site Lacs du grand Sud 43 970 ha	1 Sanctuaire Totalité Parc marin Mer de Corail 1,3 M km2		1 Parc marin Mer de Corail 1,3 M Km2 La plus grande aire marine protégée française		7 parcs Province Sud (précisés ci-dessous*)	<i> multiples aires protégées spécifiques sur les Provinces Sud et Nord (précisées ci-dessous**)</i>
<p>*2 parcs marins (Grand Sud et Zone côtière Ouest) +5 parcs Terrestres La Rivière bleue (9 045 ha) ; Les grandes fougères (4 535 ha) ; La Forêt de Thy (1 133 ha) ; Ouen Toro (44 ha) ; Le Parc M Cabassou (34 ha)</p> <p>** Province Sud : 5 Réserves naturelles marines territoriales + 1 Réserve naturelle marine intégrale (Y Merlet) + 2 Aires de gestion durable des ressources (Ilôts Canard et Amédée) + 12 réserves spéciales botaniques (7 300 ha) + 2 réserves faune dont Haute Yaté (15 900 ha) + 4 réserves faune/flore dont Massif Kouakoué 7 480 ha et Haute Pourina 4 480 ha + 1 RN intégrale_Montagne des Sources 5 878 ha</p> <p>Province Nord : 4 réserves de nature sauvage + 1Aire de gestion durable des ressources + 2 réserves faune dont le Mont Panié 5 000 ha et le Massif Aoupioué 5 400 ha + 2 réserves Botaniques dont Pam 460 ha</p>									
Polynésie française	<i>[1 Bien mixte en projet sur les Marquises]</i>	1 réserve HB Commune de Fakarava 1 100 km2	1 site Lagon de Moorea 5 000 ha	1 Sanctuaire Totalité de la ZEE 5 M km2		<i>[1 projet de grande aire marine protégée aux Marquises]</i>		2 parcs terrestres territoriaux - Vallée de Te Faaiti Société 750 ha - Vaikivi Marquises 240 ha	<i> multiples aires protégées spécifiques (précisées ci-dessous *)</i>
* Réserves naturelles marines intégrales territoriales Scilly 900 ha et Belinghausen 280 ha + Réserves naturelles territoriales 5 atolls Tuamotu + 2 Plans de gestion de									

l'espace maritime (PGEM) Moorea et Fakarava + 4 Réserves naturelles aires de gestion habitats et espèces aux Marquises 5 700 ha									
Saint Pierre et Miquelon									
Clipperton									<i>Deux arrêtés du 15/11/2016 protection biotope eaux territoriales</i>
Wallis et Futuna									<i>2 aires coutumières (65 ha) [1 Projet de PGEM]</i>

Guadeloupe

<u>Catégorie AP</u>	
<i>Patrimoine mondial UNESCO</i>	
<i>Homme et Biosphère UNESCO</i>	<p><u>Réserve HB « Archipel Guadeloupe »</u> 73 000 ha (incluse aujourd’hui dans et gérée par le Parc national) Enjeu patrimonial pour la biodiversité terrestre et marine Fréquentation touristique et pêche</p>
<i>Site RAMSAR</i>	<p><u>Grand Cul de Sac Marin</u> 24 250 ha dont ¼ terrestre (inclus aujourd’hui dans et géré par le Parc national) Enjeux : conciliation protection avec pêche et tourisme Migrations oiseaux d’Amérique du nord et SPM, mangroves, prairies marines, etc.</p>
<i>Sanctuaire mammifères marins</i>	<p><u>AGOA</u> (recouvre l’intégralité de la ZEE des Antilles françaises Total : 143 256 Km²) Aire protégée de la Convention Mer régionale Caraïbes dite de Carthagène depuis octobre 2012 Enjeu : protection de 20 espèces mammifères et leurs habitats menacés par fortes présence et activités humaines</p>
<i>Parc national</i>	<p><u>PN Guadeloupe</u> 99 800 ha terrestres + 135 000 ha marins Cœur à biodiversité avec endémisme fort, paysage de forêt et volcan récifs coralliens en bordure de côte Importance de l’aire d’adhésion couvrant, avec le cœur, 75% de la Guadeloupe continentale Enjeux de préservation élevés, lutte contre l’urbanisation sur l’aire d’adhésions et d’activités humaines tourisme, pêche, géothermie, etc. espèces envahissantes</p>
<i>Parc naturel marin</i>	
<i>Reserve naturelle nationale</i>	<p>1/ <u>RNN Iles de la Petite Terre (Désirade)</u> 842 ha marins + 148 ha terrestres Enjeu écologique élevé : la plus importante population d’iguanes des Caraïbes + tortues marines et gaïac (espèce d’arbres)</p> <p>2/ <u>RNN Réserve géologique de La Désirade</u> 22 km². témoin géologique de l’origine de la plaque tectonique Caraïbe ou traces récentes des oscillations du niveau marin</p>
<i>Parc naturel régional</i>	
<i>Reserve naturelle régionale</i>	

Martinique

Catégorie AP	
Patrimoine mondial UNESCO	Projet d'inscription des aires volcaniques et forestières de Martinique : dossier avancé ; devrait être examiné au niveau international dans les 2 ans à venir
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	<u>Etang des Salines</u> 207 ha Migrations oiseaux Amérique du nord et SPM Richesse populations aquatiques Enjeu touristique : plage 1 million de visiteurs annuels
Sanctuaire mammifères marins	<u>AGOA</u> (comprend toute la ZEE des Antilles françaises Idem Guadeloupe)
Parc national	
Parc naturel marin	Créé par décret du 5 mai 2017 (48 900 km2 incluant la totalité de la ZEE)
Reserve naturelle nationale	1/ <u>RNN Presqu'île de la Caravelle</u> 422 ha terrestres Savanes mangroves forêt sèche, richesse de la faune avec espèces endémiques, crustacés 2/ <u>RNN Ilets de Sainte Anne</u> 6 ha (4 ilets) Un des plus importants sites de nidification des Antilles
Parc naturel régional	<u>PNR Martinique</u> 62 725 ha terrestres Dans un des points chauds de la biodiversité Couvre les 2/3 de l'île accompagne les 32 communes vers un développement durable : actions diverses agriculture, tourisme, environnement économie, etc.
Réserve naturelle régionale	<u>RN régionale marine du Prêcheur</u> 603 ha Projet réserve naturelle régional Baie de Génipa Projet aire marine gérée Sainte Luce (Ifreco)

Saint-Martin

<u>Catégorie AP</u>	
Patrimoine mondial UNESCO	
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	<u>Zones humides et marais</u> 2 997 ha Mangroves récifs et herbiers Migrations oiseaux Enjeu : biodiversité internationale Site menacé avec présence de tortues marines sur liste rouge UICN
Sanctuaires mammifères marins	<u>AGOA</u> (ensemble de la ZEE des Antilles françaises : idem Guadeloupe et Martinique)
Parc national	
Parc naturel marin	
Réserve naturelle nationale	<u>RNN St Martin</u> 2 900 ha marins 154 ha terrestres Récifs, mangroves et herbiers faune et flore exceptionnels avec espèces protégées oiseaux, mammifères marins, poissons, coraux, etc.
Parc naturel régional	
Réserve naturelle régionale	

Saint-Barthélemy

<u>Catégorie AP</u>	
Patrimoine mondial UNESCO	
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	
Sanctuaire mammifères marins	<u>AGOA</u> (couvre l'ensemble de la ZEE des Antilles françaises : idem Guadeloupe, Martinique et Saint Martin)
Parc national	
Parc naturel marin	
Reserve naturelle nationale	<u>RNN St Barthélemy</u> 1 200 ha marins Richesse exceptionnelle des récifs et écosystèmes associés (herbiers) + espèces connexes en poissons, tortues –lieu de ponte- mammifères marins, faune terrestre (iguane),.... Menaces anthropiques
Parc naturel régional	
Réserve naturelle régionale	

Guyane

Catégorie AP	
Patrimoine mondial UNESCO	
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	<p>- <u>Basse Mana (PNR)</u> 59 000 ha Richesse faune et flore, Migrations oiseaux Lieu de ponte tortues marines menacé</p> <p>- <u>Marais de Kaw (PNR)</u> 137 000 ha dont 106 000 terrestres Mangroves, savanes et zones humides, richesse faunistique et floristique Espèces protégées comme caïmans noirs Enjeu tourisme et pêche + non respect réglementation</p> <p>- <u>Estuaire du Sinnamary</u> 28 400 ha Oiseaux migrants, tortue verte, lamantin, Caïmans site archéologique Mangroves Enjeu : conciliation protection et activités de Chasse</p> <p>- <u>île du grand Connétable</u> 2,5 ha site oiseaux d'importance internationale</p>
Sanctuaire mammifères marins	
Parc national	<p><u>Parc national amazonien de Guyane</u> 3 400 000 ha terrestres (<i>le plus grand d'Europe</i>) <i>Enjeu exceptionnel de protection de la forêt primaire encore intact et d'un seul tenant dans le cœur, protection biodiversité encore très mal connue,</i> <i>Association des populations traditionnelles</i> <i>Autres Enjeux : l'orpaillage illégal et légal, le développement d'infrastructures,</i> <i>Braconnage, etc.</i></p>
Parc naturel marin	
Reserve naturelle nationale	<p>1/<u>RNN de l'Amana</u> 14 800 ha Site international exceptionnel de ponte tortues marines</p> <p>2/<u>RNN Marais de Kaw-Roura</u> 94 700 ha richesse exceptionnelle 54% des espèces protégées de la Guyane dont caïman noir Enjeu tourisme, pêche braconnage voir pollutions induites par activités minières en amont</p> <p>3/ <u>RNN Les Nouragues</u> 1 000 km²</p> <p>4/<u>RNN La Trinité</u> 76 000 ha Forêt primaire en faisant une place stratégique Lieu de recherche scientifique Menacée par orpaillage et braconnage</p> <p>5/<u>RNN Mont Grand Matoury</u> 2 123 ha</p>

	<p>Forêt, mangroves, avifaune importante, lieu de détente et loisirs pour l'agglomération de Cayenne</p> <p>6/RNN Iles du Grand Connétable 7850 ha marins</p> <p>Lieu exceptionnel de reproduction des oiseaux marins : du 1/3 à la moitié des sternes des Caraïbes + richesse marine : tortues, mérous géants en extinction</p>
Parc naturel régional	<p><u>PNR Guyane</u></p> <p>10 000 km² sur 2 sites Amana et marais de Kaw</p> <p>Enjeux biologiques et écologiques majeurs (cf. RNN Marais de Kaw et Amana)</p> <p>Importance en termes d'enjeu de la charte visant à assurer l'équilibre entre respect de la biodiversité, maîtrise de la gestion de l'espace et développement raisonné des activités humaines</p> <p>Géré par la CT Guyane</p> <p>Le PNR gère la RNN Amana et bientôt Marais de Kaw</p>
Réserve naturelle régionale	<p><u>RNR Trésor</u> 2 464 ha terrestres</p> <p>forêts tropicales humides avec une grande richesse en espèces endémiques rares et menacées</p> <p>gérée par ONG locale</p>

La Réunion

<u>Catégorie AP</u>	
Patrimoine mondial UNESCO	<p>Bien « Pitons, cirques et remparts » (Cœur du Parc national 40 % de l'île, plus de 100 000 ha) Enjeu paysager et géologique avec préservation de la biodiversité : un des points chauds de la planète ; lutte espèces envahissantes ; préservation forêt sèche, zones à activités agricoles et fréquentation touristique</p>
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	
Sanctuaire mammifères marins	
Parc national	<p><u>PN La Réunion</u> 105 500 ha pour le cœur, 40 % de l'île) et près de 88 000 ha en aire d'adhésion, tous terrestres Cf. site patrimoine mondial géré par le parc national 4/5^{ème} de la biodiversité des Mascareignes avec un endémisme élevé A noter que le cœur inclut des secteurs habités (Mafate et Cilaos) et cultivés Sa superficie ne laisse hors du parc que la zone littorale densément occupée (lieu de récréation dominicale pour les habitants) Risques naturels élevés : volcanisme mais aussi fortes précipitations, mouvements de terrain</p>
Parc naturel marin	
Reserve naturelle nationale	<p>1/ <u>RNN marine La Réunion</u> 3 500 ha 80% des récifs coralliens de l'île avec 2 zones de protection maximale Fortement menacée par les pollutions d'origine anthropiques (fréquentation touristique et braconnage)</p> <p>2/<u>RNN Etang de St Paul</u> 447 ha Site majeur de biodiversité faunistique et floristique Menacé par l'activité humaine</p>
Parc naturel régional	
Reserve naturelle régionale	

Mayotte

Catégorie AP	
Patrimoine mondial UNESCO	<i>Projet d'inscription du lagon (en attente élaboration dossier au niveau local)</i>
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	<u>Vasière des Badamiers</u> 115 ha Mangroves enjeu international oiseaux, tortues , poissons
Sanctuaire mammifères marins	
Parc national	
Parc naturel marin	<u>PNM Mayotte</u> 70 000 km2 toute la ZEE Principal enjeu : sauvegarde du lagon, pêche en haute mer, enjeu principal dans le PNM des Glorieuses qui lui est contigu
Reserve naturelle nationale	<u>RNN Ilôt M'bouzi</u> 82 ha terrestres 60 ha marins Dernière relique de forêt sèche primaire, peuplements coralliens, grande richesse floristique et faunistique avec dugongs, dauphins, tortues, etc. Enjeu de gestion dans un espace très convoité
Parc naturel régional	
Réserve naturelle régionale	

TAAF

<u>Catégorie AP</u>	
Patrimoine mondial UNESCO	<i>Projet concernant les îles sub-antarctiques</i>
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	
Sanctuaire mammifères marins	Europa (Îles éparées de l'Océan indien) ; Crozet, Kerguelen, Saint Paul, Amsterdam (îles sub-antarctiques) 2 270 000 ha Zones humides Millions d'oiseaux migrateurs, pour certains sur liste rouge ; mammifères marins très nombreux Enjeu espèces envahissantes
Parc national	
Parc naturel marin	<u>PNM Glorieuses</u> (Îles éparées de l'Océan indien) 43 000 km ² (contigu au PNM Mayotte soit une AMP de 113 000 km ²) Principal enjeu : le contrôle de la pêche (venant de Mayotte mais pas seulement)
Reserve naturelle nationale	- <u>RN TAAF</u> (Îles sub-antarctiques) 700 000 ha terrestres + Etendue en ZEE par décret du 12 décembre 2016, soit au total 672 962 km ² dont 7 700 km ² terrestres + une zone de protection renforcée de 120 110 km ² ; à mettre en relation avec objectif Grenelle des 20 % eaux s/s juridiction en AMP en 2020 désormais dépassé Patrimoine biologique exceptionnel et menacé par les espèces envahissantes introduites, la gestion des déchets, le changement climatique, le développement du tourisme, etc. - projet sur Ile Europa
Aarc naturel régional	
Réserve naturelle régionale	

Nouvelle-Calédonie

Catégorie AP (droit local)	
Patrimoine mondial UNESCO	« Les lagons de Nouvelle Calédonie », 15 000 km ² sur 6 sites Haut lieu de la biodiversité marine à fort intérêt touristique Enjeu pollutions minières et urbanisation 2de plus grande barrière corallienne au monde
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	<u>Lacs du grand Sud</u> 43 970 ha Espace remarquable de diversité forestière avec notamment maquis miniers
Sanctuaire mammifères marins	Totalité du Parc marin de la Mer de Corail 1,3 M km ²
Parc marin	<u>Parc marin Mer de Corail</u> Créé en 2014 par le gouvernement néo-calédonien sur l'ensemble des eaux marines sous sa juridiction (ZEE au-delà de la mer territoriale qui relève des Provinces) 1,3 M Km ² soit à ce jour la plus grande aire marine protégée française Elaboration en cours du plan de gestion
Parc provincial	<u>Province Sud :</u> 2 parcs Provinciaux marins (Grand Sud et Zone côtière Ouest) + 5 parcs provinciaux terrestres (la Rivière bleue 9045 ha ; Les grandes fougères 4535 ha ; Forêt de Thy 1 133 ha ; Ouen Toro 44 ha ; Parc Cabassou 34 ha)
Autres aires protégées	<u>Province Sud :</u> 5 RN marines territoriales + 1 RN marine intégrale (Y Merlet) + 2 Aires de gestion durable des ressources (Ilôts canard et Amédée) + 12 réserves spéciales botaniques (7 300 ha) + 2 réserves faune dont Haute Yaté (15 900 ha) + 4 réserves faune/flore dont Massif Kouakoué 7480 ha et Haute Pourina 4 480 ha + 1 RN intégrale_Montagne de s Sources 5 878 ha <u>Province Nord :</u> 4 réserves de nature sauvage + 1Aire de gestion durable des ressources 2 réserves faune avec le Mont Panié 5 000 ha et le massif Aoupoué 5 400 ha 2 réserves Botaniques dont l'île de Pam 460 ha

Polynésie française

Catégorie AP (droit local)	
Patrimoine mondial UNESCO	<i>Projet archipel des Marquises</i>
Homme et Biosphère UNESCO	<u>Commune de Fakarava</u> (7 atolls) Tuamotu 1100 km ² Gestion et Développement durable des populations
Site RAMSAR	<u>Lagon de Moorea</u> 5 000 ha Récifs et lagons Nombreuse richesse espèces coralliennes dont poissons mais aussi oiseaux Menaces liés au tourisme et à l'urbanisation le long du littoral
Sanctuaire mammifères marins	<u>Les 5 M de km² de la ZEE polynésiennes</u> 20 espèces de cétacés dont la baleine à bosse, 15 espèces de dauphins, etc Mise en place d'un observatoire Enjeu préserver au mieux les aires de déplacement et de vie de ces populations marines
Parc territorial	2 parcs terrestres territoriaux : <u>Vallée de Te Faaiti Société</u> 750 ha <u>Vaikivi Marquises</u> 240 ha
Autres aires protégées	1/ 2 RN marines intégrales territoriales Scilly 900 ha Belinghausen 280 ha 2/ RN territoriales 5 atolls Tuamotu 3 / 2 Plans de gestion de l'espace maritime (PGEM) Moorea et Fakarava 4/ 4 RN aires de gestion habitats et espèces aux Marquises 5 700 ha

Saint-Pierre-et-Miquelon

Catégorie AP	
Patrimoine mondial UNESCO	
Homme et Biosphère UNESCO	
Site RAMSAR	
Sanctuaire mammifères marins	
Parc national	
Parc naturel marin	
Reserve naturelle nationale	<p><i>A noter 2 projets successifs de création de RNN sur la Grand Barachois (Miquelon-Langlade) et au Grand Colombier (Saint Pierre) qui ont échoué du fait principalement du lobby local des chasseurs</i></p> <p><i>A noter également l'existence d'une réserve de Chasse et de Faune Sauvage dans le secteur sud de l'île de Saint-Pierre (1080 ha) créé en 1988 et géré par l'ONCFS pour la conservation des oiseaux hivernants. La réserve joue surtout un rôle important pour la gestion des canards de mer migrateurs.</i></p>
Parc naturel régional	
Réserve naturelle régionale	

Clipperton

Catégorie AP	
Reserve naturelle nationale	<p><i>Deux arrêtés du 15/11/2016 protection biotope et liste espèces protégées dans les eaux territoriales « dénommé aire marine protégée dans les eaux territoriales de l'île de Clipperton »</i></p> <p><i>A noter l'idée de mise en place d'une réserve naturelle nationale terrestre et marine accompagnant une base scientifique émise à l'issue de la mission scientifique de Jean-Louis Etienne en 2004 et ré-évoquée récemment en lien avec le rapport du député M.Folliot de février 2016.</i></p>

Wallis et Futuna

Catégorie AP (droit local)	2 aires coutumières (65 ha) <i>[1 Projet de PGEM]</i>
-----------------------------------	---